

~~Accord de services TVA UE en ligne~~

Services de TVA sur ~~les Conditions générales d'Amazon~~ le Contrat Amazon en ligne

Dernière mise à jour : ~~9~~ : le 31 mai 2019, 2020

La version du présent contrat en anglais est la version définitive qui fait foi. Les traductions en ~~allemand, en français, en italien, en espagnol et en chinois~~ d'autres langues sont disponibles par souci de commodité uniquement.

L'utilisation et l'accès aux services fiscaux fournis par des tiers sur Seller Central sont soumis (i) aux conditions générales ci-dessous (les « **Conditions** ») entre vous (« **vous** » ou « **votre** ») et Amazon Services Europe Sàrl (« **nous** », ou « **Amazon** ») ; et (ii) à votre contrat avec Avalara Europe Ltd. (« **Avalara** ») ; ~~et, le cas échéant, (iii) à votre contrat avec KPMG Global Services Hungary Ltd (« KPMG ») (Avalara et, le cas échéant, KPMG, fournisseur de services tiers qui fournit des services fiscaux en votre nom (étant chacun considéré comme un « Mandataire fiscal »), et~~ le votre contrat avec Avalara et, le cas échéant, celui avec KPMG, constituant ~~chaque~~ le Mandataire fiscal, les « **Conditions du Mandataire fiscal** »). Vous acceptez toutes ces conditions en utilisant les services décrits ci-dessous.

1. **Définitions** : Sauf spécification contraire dans les présentes Conditions, tous les termes en majuscule sont définis dans la rubrique Définitions du contrat Amazon Services Europe Business Solutions (ou « **EU BSA** »). Amazon Services Europe Business Solutions (le « **BSA** »).
2. **Services** : C'est le Mandataire fiscal qui est seul responsable de la fourniture des services fiscaux, ce qui peut inclure une assistance pour (i) l'enregistrement TVA (soumission et hébergement de documents) ; (ii) la préparation de la déclaration de TVA et des rapports de conformité Intrastat et ESL ; (iii) l'envoi de la déclaration de TVA ; (iv) les rapports de conformité Intrastat et ESL ; et (v) toutes les traductions relatives ou les frais de dépôt gouvernementaux demandés en lien avec les points (i) à (iv) (les « **Services fiscaux** »). Amazon vous donne uniquement accès à une interface dans Seller Central qui vous aide à interagir avec le Mandataire fiscal et vous fournit des outils ~~et~~ à votre disposition une technologie qui peut vous aider, vous ~~permettant~~ et le Mandataire fiscal, à regrouper les détails de ~~calculer vos prix hors TVA, d'établir des factures et de suivre~~ vos transactions plus facilement ~~et~~ à faciliter la gestion de vos obligations de conformité à la TVA (les « **Services supplémentaires** »).
3. **Licence et utilisation** : Sous réserve du respect de vos obligations en vertu des présentes Conditions, nous vous accordons un droit révoquant, non exclusif, ne pouvant être concédé sous licence et non transférable, d'utiliser et d'accéder à toutes les caractéristiques et fonctionnalités relatives aux Services supplémentaires pendant toute la

durée des présentes Conditions (« Licence »). Votre utilisation des Services supplémentaires et votre accès à ceux-ci sont limités aux activités professionnelles internes normales pour lesquelles vous utilisez le Site Amazon correspondant, à l'exclusion de toute autre utilisation ou de tout autre accès.

3.4. Paiement des honoraires pour services fiscaux : Pour utiliser les services décrits dans la section précédente, vous devrez payer ~~(i) les Services fiscaux achetés auprès d'Avalara,~~ les honoraires et les charges décrits en détail ~~ici~~ ici (i) pour les Services fiscaux achetés auprès du Mandataire fiscal (les « Honoraires du Mandataire fiscal ») et (ii) ~~les Services fiscaux achetés auprès de KPMG, les honoraires et pour les charges décrits en détail ici (« Charges »).~~ Services supplémentaires (« Frais de Services supplémentaires » ; collectivement avec les Honoraires du Mandataire fiscal, les « Frais »). Vous autorisez Amazon et ses affiliés Amazon Payments Europe S.C.A. (« APE ») et Amazon Payments UK Limited (« APUK »), le cas échéant, (et vous nous fournirez, si nous vous le demandons, les documents attestant de votre autorisation) à imputer les ~~frais~~ Frais, ou toute partie de ceux-ci, à la carte de crédit enregistrée (« ~~Votre Carte de Crédit~~ ») ~~ou au compte bancaire enregistré,~~ ou à débiter l'un des comptes de paiement que vous détenez auprès d'APE et/ou d'APUK, fourni à chaque fois pour la fourniture de services en vertu du contrat EU-BSA. ~~Les frais seront~~ Frais pourront être déduits automatiquement ~~déduits,~~ le cas échéant, des sommes que nous vous devons (sous forme de remboursement ou autrement). En plus de facturer les sommes payables visées dans la présente section, nous pouvons (a) déduire les montants que vous devez nous verser (sous forme de remboursement ou autrement) des paiements qui vous sont faits en vertu des présentes Conditions ou du contrat EU-BSA ; (b) vous facturer les montants que vous nous devez en vertu des présentes Conditions ou du contrat EU-BSA, auquel cas vous paierez les montants facturés à réception de la facture

4.5. Vos informations : Vous nous autorisez à et vous nous demandez de fournir aux Mandataires fiscaux et à nos affiliés, le cas échéant : (i) toutes les informations que nous détenons à votre sujet ou au sujet de ~~vos~~ Vos produits ou transactions que le Mandataire fiscal serait susceptible de nous réclamer afin de pouvoir vous fournir des Services fiscaux et (ii) les rapports, calculs, déclarations fiscales et toute autre information à propos de vous ~~et,~~ de vos produits ou transactions que vous avez mis à un moment donné à la disposition d'Amazon.

5.6. Aucun conseil professionnel : Les Services supplémentaires ne constituent pas des conseils fiscaux, légaux ou autres et Amazon ne donne pas de tels conseils. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal afin qu'il vous aide à comprendre vos obligations en matière de TVA.

6.7. Clause de non-responsabilité : Les Services supplémentaires sont fournis uniquement pour votre commodité et vous assumez l'entière responsabilité de déterminer l'applicabilité et l'exactitude des informations générées par Amazon, y compris tous les calculs, la facturation, la déclaration de revenus et toute autre obligation fiscale.

~~7.8.~~ **Relation** : La relation contractuelle dans le cadre de la prestation de Services fiscaux est exclusivement entre vous et le Mandataire fiscal. Nous ne sommes pas habilités à agir en votre nom au-delà des activités décrites dans les présentes Conditions ou tout autre contrat que vous avez conclu avec nous. Afin d'éviter toute équivoque, vous reconnaissez et acceptez qu'Amazon, en sa qualité d'agent pour votre compte, n'ait aucune obligation (y compris des obligations fiduciaires). Amazon et les Mandataires fiscaux sont des prestataires indépendants.

~~8.9.~~ **Conditions supplémentaires** : Les Services supplémentaires sont soumis ~~à votre contrat de vendeur~~ aux présentes Conditions et au contrat EU-BSA. Nous pouvons à tout moment cesser de fournir ou de donner accès à tout ou partie de ces Services supplémentaires à notre seule discrétion et sans préavis. Ceci est sans préjudice des Conditions applicables du Mandataire fiscal qui peuvent rester en vigueur.

~~En cas de conflit entre les présentes Conditions et le contrat EU-BSA, les présentes Conditions régiront et auront préséance.~~

~~10.~~ **Traitement des données** : Dans la mesure où nous agissons en tant que sous-traitant de données en vertu du Règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679 (« RGPD ») (ou de toute autre loi applicable en matière de protection des données personnelles et de toute loi de protection des données modifiant de manière substantielle, remplaçant ou annulant les dispositions énoncées dans le RGPD après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) pour toutes les données personnelles que vous nous fournissez concernant vos ventes ou transactions via des canaux autres qu'Amazon, y compris votre propre site Web le cas échéant, les services de TVA figurant sur le Contrat de traitement de données (DPA) d'Amazon disponible [ici] s'appliqueront.

~~9.11.~~ **Modification** : Les présentes Conditions remplacent toute version antérieure des Conditions (selon la dernière date de mise à jour) régissant votre utilisation des services de TVA sur Amazon. Nous pouvons modifier ces Conditions à tout moment à notre seule discrétion. Toute modification entrera en vigueur dès que nous vous en informerons conformément au contrat EU-BSA notamment par courrier électronique ou en publiant les documents applicables sur Seller Central ou le site Amazon.

~~12.~~ **Résiliation** : Ces Conditions prendront fin automatiquement : (i) à la résiliation du contrat EU-BSA, (ii) à la résiliation de toutes les Conditions applicables du Mandataire fiscal, ou (iii) lors de notre notification à notre seule discrétion.

SERVICES DE TVA SUR L'ADDENDUM RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNEES AMAZON

La version du présent contrat en anglais est la version définitive qui fait foi. Les traductions en d'autres langues sont disponibles par souci de commodité uniquement.

Cet addendum sur le traitement des données (« **ATD** ») fait partie de l'accord en ligne sur les services de TVA sur Amazon (« **accord principal** ») disponible [ici], mis à jour de temps à autre entre: (i) Amazon Services Europe S.à.r.l (« **Amazon** »); et (ii) l'entité qui s'inscrit et utilise les services de TVA sur Amazon («**vous**» ou «**Vendeur**»), conjointement les « **parties** » ou séparément la « **partie** ».

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat principal. Sous réserve des modifications indiquées ci-après, les conditions du Contrat principal resteront en vigueur et de plein effet.

Article 1 : Définitions

Les termes suivants, commençant par une majuscule dans le présent ATD, auront la signification qui leur est donnée dans cet article, sauf si le contexte en dispose autrement :

« **Affilié** »

désigne une entité qui possède ou contrôle, est détenue ou contrôlée par ou est sous contrôle commun ou en propriété commune avec Amazon ou le Vendeur (selon le contexte), le contrôle étant défini comme la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une entité, que ce soit par la propriété de titres assortis de droits de vote, par contrat ou autrement ;

« **Législation applicable en matière de protection des données** »

désigne le Règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'Union européenne (« **RGPD** »), toute autre loi applicable en matière de protection des données personnelles et toute loi de protection des données modifiant de manière substantielle, remplaçant ou annulant les dispositions énoncées dans le RGPD après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

« **Relation contractuelle** »

désigne le Contrat principal conclu entre les Parties régissant la fourniture des services et/ou la livraison des produits ou la collaboration entre les Parties, y compris tous les amendements et annexes y afférent et tout autre accord ultérieur conclu entre les Parties relatif au présent ATD ;

« **ATD** »

désigne le présent Addendum relatif au traitement des données, y compris ses annexes ;

« Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon »

désigne les données de transaction, qui peuvent inclure des Données personnelles, concernant des transactions réalisées par le Vendeur via des canaux autres que le site Amazon, y compris le propre site Web du Vendeur, le cas échéant ;

« Données de transactions réalisées sur Amazon »

désigne les données de transaction, qui peuvent inclure des Données personnelles, concernant des transactions réalisées par le Vendeur sur le site Amazon ;

Les termes « Traiter » ou « Traitement », « Responsable du traitement », « Sous-traitant », « Personne concernée » et « Violation de données à caractère personnel »

auront la même signification que celle indiquée dans la Législation applicable en matière de protection des données ;

« Transfert restreint »

désigne un transfert de Données personnelles d'une Partie ou de son Affilié à l'autre Partie ou à son Affilié, dans le cas où ce transfert serait interdit par la Législation applicable en matière de protection des données en l'absence des Clauses contractuelles types. Pour éviter toute ambiguïté :

- a) sans restreindre la portée générale de ce qui précède, les Parties au présent ATD prévoient que, en l'absence des Clauses contractuelles types, les transferts de Données personnelles du Royaume-Uni vers l'Espace économique européen (« EEE ») ou de l'EEE vers le Royaume-Uni, après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, seront des Transferts restreints dans la mesure où ces transferts seraient interdits par la Loi britannique applicable en matière de protection des données ou la Législation applicable en matière de protection des données de l'Union européenne (selon le cas) et ce, pendant toute la durée de cette interdiction ; et
- b) ne sera pas considéré comme un Transfert restreint aux fins du présent ATD, tout type de transfert de Données personnelles d'un pays à un autre pays autorisé par la Législation applicable en matière de protection des données dans le pays exportateur, par exemple dans le cas de transferts d'un pays membre de l'Union européenne vers un pays ou un système extérieur à l'UE (le Bouclier de protection des données des États-Unis, par exemple) approuvé par la Commission européenne, celle-ci estimant qu'il bénéficie d'un niveau de

protection approprié, ou tout transfert qui fait l'objet d'une dérogation autorisée ;

« Clauses contractuelles types »

désigne :

- a) les clauses contractuelles types pour les Transferts restreints telles qu'énoncées dans la Décision C(2004)5721 de la Commission, telles que mises à jour, modifiées, remplacées ou annulées de temps à autre par la Commission européenne ; ou
- b) lorsqu'une Autorité de surveillance l'exige de temps à autre pour tout Transfert restreint spécifique, tout autre ensemble de clauses contractuelles ou tout autre mécanisme similaire approuvé par ladite Autorité de surveillance ou par la Législation applicable en matière de protection des données aux fins dudit Transfert restreint, tel que mis à jour, modifié, remplacé ou annulé de temps à autre par l'Autorité de surveillance ou la Législation applicable en matière de protection des données ;

« Autorité de contrôle »

désigne :

- a) une autorité publique indépendante établie par un État membre de l'Union européenne conformément à l'article 51 du RGPD ; et
- b) toute autorité réglementaire similaire responsable de l'application de la Législation applicable en matière de protection des données.

« Mesures techniques et organisationnelles »

désigne les mesures techniques et organisationnelles telles que définies dans le RGPD et décrites plus en détail à l'Annexe 2 du présent ATD ;

Article 2 : Rôle des Parties ; objet de l'ATD

Les Parties reconnaissent qu'Amazon agira en tant que Responsable du traitement distinct pour les Données de transactions réalisées sur Amazon et en tant que Sous-traitant pour les Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon. Le Vendeur agira en tant que Responsable du traitement (distinct) pour les Données de transactions réalisées sur Amazon et les Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon. Le présent ATD vise à définir les conditions dans lesquelles Amazon s'engage à effectuer le Traitement des Données personnelles pour le compte du Vendeur tel que défini dans la Relation contractuelle ou décrit à l'Annexe 1 du présent ATD. Dans le cadre de leur Relation contractuelle, les Parties s'engagent à se conformer à la Législation applicable en matière de protection des données et, en particulier, au RGPD.

Article 3 : Durée du Contrat

Le présent ATD entrera en vigueur le 25 mai 2018 ou à la date d'entrée en vigueur de la Relation contractuelle si elle est ultérieure au 25 mai 2018. Amazon peut Traiter les Données personnelles

transmises par le Vendeur pendant toute la durée nécessaire à l'exécution de sa mission, comme spécifié dans la Relation contractuelle ou l'Annexe 1 du présent ATD.

Article 4 : Obligations d'Amazon concernant le Traitement des Données personnelles

Amazon s'engage à respecter les obligations suivantes :

Article 4.1 : Traitement des données

Amazon accepte de Traiter les Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon uniquement conformément aux instructions écrites données par le Vendeur établies dans la Relation contractuelle ou à l'Annexe 1 du présent ATD (les « **Instructions documentées** »). Pour toute instruction supplémentaire n'entrant pas dans le champ d'application des Instructions documentées (le cas échéant), un accord écrit préalable doit être conclu entre Amazon et le Vendeur.

Si Amazon estime, de manière raisonnable, qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou d'une autre disposition de la législation de l'UE ou des États membres en matière de protection des données (une « **Instruction contestée** »), elle en informera le Vendeur sans délai. Une fois la notification envoyée, Amazon sera en droit de suspendre l'exécution de l'Instruction contestée et de continuer à Traiter les Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon conformément aux instructions précédemment fournies. Le Vendeur ne pourra percevoir aucun dommage-intérêt pour une telle suspension d'exécution.

Article 4.2 : Confidentialité

Amazon veillera à ce que les personnes autorisées à Traiter les Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon aux fins de la Relation contractuelle s'engagent à préserver la confidentialité des Données personnelles ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Article 4.3 : Mesures techniques et organisationnelles

Compte tenu de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques de probabilité et de gravité variables pour les droits et libertés des personnes physiques, Amazon mettra en œuvre des Mesures techniques et organisationnelles pour assurer un niveau de sécurité adapté à ce risque. Ces mesures incluront, entre autres et selon le cas, celles énumérées à l'Annexe 2. En évaluant le niveau de sécurité approprié, les Parties tiendront compte en particulier des risques présentés par le Traitement, résultant notamment d'une destruction, d'une perte, d'une altération accidentelles ou illicites, d'une divulgation ou d'un accès non autorisés aux Données personnelles transmises, stockées ou autrement traitées

Article 4.4 : Sous-traitement

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'Amazon peut faire appel à un autre Sous-traitant pour remplir ses obligations contractuelles en vertu du présent ATD ou pour fournir certains services en son nom (ci-après le « **Sous-traitant** »). En acceptant les conditions du présent ATD, le Vendeur octroie à Amazon l'autorisation générale de recruter des Sous-traitants et l'autorise à continuer à travailler avec des Sous-traitants qui avaient déjà été nommés à la date d'entrée en vigueur de

l'ATD. Le Vendeur autorise expressément Amazon à engager tout Affilié Amazon en tant que Sous-traitant.

Une liste des Sous-traitants engagés par Amazon est accessible [ici]. Si Amazon engage un nouveau Sous-traitant, la liste susmentionnée sera mise à jour en conséquence, permettant au Vendeur de s'opposer à ces modifications. Lorsque le Vendeur s'oppose à la nomination d'un Sous-traitant, il reconnaît et accepte qu'Amazon ne fournira plus de services dans le cadre de la Relation contractuelle qui nécessitent le Traitement de Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon.

Ces conditions générales s'appliqueront à tous les Sous-traitants :

- a) Tous les Sous-traitants engagés par Amazon doivent adopter des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que le Traitement réponde aux exigences du RGPD ; et
- b) Amazon imposera au Sous-traitant les mêmes obligations en matière de protection des données que celles énoncées à l'article 4 du présent ATD.

Article 4.5 : Droits des Personnes concernées

Le Vendeur fournira aux Personnes concernées des informations selon leurs droits (chapitre III du RGPD), à la fois en sa propre qualité de Responsable du traitement dans tous les cas et au nom d'Amazon en tant que Responsable du traitement pour les Données de transactions réalisées sur Amazon. Il incombe au Vendeur de traiter toute demande de Personne concernée concernant ses activités de Traitement. Amazon informera le Vendeur de toute demande d'une Personne concernée qu'elle pourrait recevoir.

Compte tenu de la nature du Traitement et au moyen de Mesures techniques et organisationnelles appropriées, Amazon fournira l'aide raisonnablement demandée par le Vendeur pour lui permettre de s'acquitter de son obligation de se conformer aux demandes effectuées par les Personnes concernées au Vendeur pour exercer leurs droits.

Nonobstant ce qui précède, si une Personne concernée envoie une demande au Vendeur qui concerne uniquement le Traitement par Amazon des Données de transactions réalisées sur Amazon en tant que Responsable du traitement, le Vendeur redirigera la Personne concernée vers Amazon pour le traitement d'une telle demande.

Article 4.6 : Assistance au Vendeur en ce qui concerne l'analyse d'impact et la consultation préalable

Amazon fournira une assistance raisonnablement demandée par le Vendeur pour l'aider à s'acquitter de ses obligations en matière d'analyse d'impact et de consultation préalable (comme décrit dans les articles 35 et 36 du RGPD), en tenant compte de la nature du Traitement et des informations dont Amazon dispose. Le Vendeur reconnaît et accepte que les informations contenues dans le présent ATD, ainsi que d'autres documents écrits ou en ligne fournis ou mis à disposition par Amazon sur la nature de son Traitement des Données personnelles, sont suffisants pour que le Vendeur puisse effectuer une telle analyse d'impact et consultation.

Article 4.7 : Violation des Données personnelles

Amazon informera le Vendeur de toute Violation de Données personnelles associées à des Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon le plus tôt possible et sans retard injustifié, après en avoir eu connaissance et prendra des mesures raisonnables pour limiter les effets et minimiser tout dommage résultant de la Violation des Données personnelles. Cette notification sera accompagnée, dans la mesure du possible et en tenant compte de la nature des services, des informations dont dispose Amazon et des éventuelles restrictions à la divulgation des informations telles que la confidentialité, de toute documentation utile permettant au Vendeur, le cas échéant, d'informer l'Autorité de surveillance compétente d'une telle Violation de Données personnelles.

Les notifications de Violations de Données personnelles, le cas échéant, seront transmises à un ou plusieurs administrateurs du Vendeur par tout moyen choisi par Amazon, y compris par e-mail. Le Vendeur est entièrement responsable de s'assurer que les administrateurs du Responsable du traitement conservent des informations de contact exactes et réalisent toujours des transmissions sécurisées. L'obligation d'Amazon de signaler ou de répondre à une Violation de Données personnelles en vertu de cette section n'est pas et ne sera pas interprétée comme une reconnaissance par Amazon de toute faute ou responsabilité en ce qui concerne la Violation de Données personnelles.

Article 4.8 : Suppression des Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon

À la résiliation ou l'expiration du Contrat principal, selon la première éventualité, ou à la demande du Vendeur, Amazon supprimera toutes les Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon transmises par le Vendeur, à condition qu'Amazon puisse conserver ces Données personnelles pendant une période plus longue pour, dans la mesure requise par la législation applicable ou dans la mesure nécessaire, établir, exercer ou défendre ses droits légaux, se conformer à ses obligations légales, ou pour toute autre raison autorisée par le Contrat principal.

Article 4.9 : Documentation et audit

Le Vendeur peut effectuer un audit des contrôles d'Amazon relatifs au Traitement des Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon transmises par le Vendeur. Après réception d'une telle demande d'audit par le Vendeur, Amazon et le Vendeur conviennent d'une date de début, de la portée et d'une durée raisonnables et établiront des contrôles de sécurité et de confidentialité applicables à l'audit. Le Vendeur convient que le seul objectif de l'audit est de permettre au Vendeur de vérifier raisonnablement la conformité d'Amazon à ses obligations en vertu du présent ATD. Le Vendeur n'est pas autorisé à recevoir (1) des informations sur tout(e) système, matériel, logiciel, technologie, savoir-faire, programme, processus ou politique n'impliquant pas de Données personnelles associées aux Données de transactions réalisées en dehors d'Amazon et les obligations énoncées dans le présent ATD, (2) toute information qui, de l'avis raisonnable d'Amazon, pourrait compromettre la sécurité de tout système ou local d'Amazon ou amener Amazon ou tout affilié Amazon à violer ses obligations en vertu du RGPD ou d'autres lois et réglementations applicables ou obligations de confidentialité envers les clients Amazon ou tout tiers, ou (3) toute information à laquelle le Vendeur cherche à accéder pour une raison autre que le respect de bonne foi des obligations du Vendeur en vertu de la Législation applicable en matière de protection des données. Les raisons justifiant la demande d'audit doivent être indiquées dans chaque demande. Amazon peut refuser l'auditeur tiers nommé

par le Vendeur pour effectuer un audit en vertu du présent article si l'auditeur, de l'avis raisonnable d'Amazon, n'est pas suffisamment qualifié ou s'il est indépendant. Un tel refus obligera le Vendeur à nommer un autre auditeur ou à mener l'audit lui-même. Amazon pourra percevoir des frais raisonnables du Vendeur lors de la fourniture et de la mise à disposition de toutes les informations nécessaires.

Article 4.10 : Transferts restreints

Les Parties concluent par les présentes les Clauses contractuelles types, qui sont incorporées dans le présent ATD à titre de référence, en ce qui concerne tout Transfert restreint. Aux fins de la clause II h) des Clauses contractuelles types, il est considéré que les Parties ont choisi l'option (iii). L'Annexe 2 des Clauses contractuelles types sera réputée avoir été remplie avec les sections pertinentes de l'annexe 1 du présent ATD. Sous réserve des Clauses contractuelles types relatives à tout Transfert restreint, le Vendeur accepte qu'Amazon puisse transférer, stocker et Traiter des Données personnelles vers et dans des pays en dehors de l'EEE aux fins de Traitement énoncées dans le présent ATD.

Article 5 : Responsabilité

Amazon ne sera pas responsable envers le Vendeur de toute violation de la Législation applicable en matière de protection des données imputable en tout ou en partie au Vendeur ou aux instructions du Vendeur. Le Vendeur garantit que toutes les Données personnelles qu'il fournit à Amazon ont été collectées et traitées conformément à la Législation applicable en matière de protection des données. En cas de violation de cette obligation, le Vendeur indemnifiera, défendra et dégagera Amazon de toute responsabilité contre toute perte, responsabilité, réclamation et tout dommage résultant de réclamations d'un tiers ou d'une Autorité de surveillance.

Article 6 : Dispositions supplémentaires

Article 6.1 : Compétence et loi applicable

Les Parties déclarent que le tribunal compétent dans la Relation contractuelle entre les Parties sera également compétent pour résoudre tout différend et toute réclamation qui pourrait survenir à la suite du présent ATD, y compris tout différend relatif à son existence, sa validité juridique ou sa résiliation ou les conséquences de sa nullité. Les Parties déclarent que le présent ATD, ainsi que toutes les obligations non contractuelles ou autres découlant du présent ATD, seront régies par les lois du pays déterminées dans la Relation contractuelle entre les Parties.

Article 6.2 : Validité et force exécutoire

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition de l'ATD, quelle qu'elle soit, n'affectera pas la validité ni la force exécutoire de toute autre disposition de l'ATD. La disposition concernée sera (i) remplacée par une disposition valide et exécutoire aussi proche que possible de l'intention initiale des Parties ou, si cela n'est pas possible, (ii) sera interprétée comme si la disposition invalide ou inapplicable n'avait jamais été intégrée au présent ATD.

ANNEXE 1 : DÉTAILS DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DE LA PARTIE CONTRACTANTE

La présente Annexe 1 détaille le Traitement des Données personnelles transmises par le Responsable du traitement, conformément à l'article 28, paragraphe 3, du RGPD.

Objet et durée du Traitement des Données personnelles transmises par le Responsable du traitement :

L'objet et la durée du Traitement des Données personnelles transmises par le Responsable du traitement sont ceux énoncés dans la Relation contractuelle et le présent ATD.

Nature et finalité (objectif) du Traitement des Données personnelles transmises par le Responsable du traitement :

Le traitement des Données personnelles transmises par le Responsable du traitement est effectué aux fins de la Relation contractuelle.

Types de Données personnelles transmises par le Responsable du traitement :

Les types de Données personnelles suivants peuvent être transmis par le Responsable du traitement : les Données personnelles concernant le Vendeur, ses clients et/ou ses ou leurs représentants et/ou fournisseurs respectifs, telles que les noms, adresses, coordonnées, numéros d'identification et autres données pertinentes à des fins de conformité fiscale et concernant une personne physique.

Catégories de Personnes concernées auxquelles se rapportent les Données personnelles transmises par le Responsable du traitement :

Les Données personnelles transmises par le Responsable du traitement concernent les catégories suivantes de Personnes concernées : le Vendeur, ses clients et/ou ses ou leurs représentants et/ou fournisseurs respectifs.

ANNEXE 2 : MESURES DE SÉCURITÉ

Pour assurer le Traitement des Données personnelles dans le cadre de la Relation contractuelle, Amazon adoptera et maintiendra les Mesures techniques et organisationnelles suivantes :

Programme de sécurité de l'information. Amazon maintiendra un programme de sécurité de l'information (notamment l'adoption et l'application de politiques et procédures internes) conçu pour (a) aider à prévenir toute perte ou divulgation de Données personnelles ou tout accès à celles-ci de manière accidentelle ou illicite, (b) identifier raisonnablement les risques externes et internes prévisibles concernant l'accès non autorisé aux systèmes d'Amazon et leur sécurité, et (c) minimiser les risques de sécurité, notamment grâce à une évaluation des risques et à des tests réguliers. Amazon désignera un ou plusieurs employés en tant que responsables et coordinateurs du programme de sécurité de l'information. Le programme de sécurité de l'information comprendra, par exemple, les mesures suivantes :

- a) Installation et maintien d'un pare-feu réseau fonctionnel pour protéger les Données accessibles sur Internet ;
- b) Mise à jour régulière des correctifs de sécurité ;
- c) Chiffrement des données envoyées sur les réseaux ;
- d) Utilisation et mise à jour régulière des logiciels antivirus ;
- e) Procédure visant à éviter l'utilisation des valeurs par défaut fournies par le fournisseur pour les mots de passe du système et d'autres paramètres de sécurité ;
- f) Obligation d'utiliser des « mots de passe complexes » sur tous les systèmes ou, en l'absence d'un vérificateur de qualité de mot de passe obligatoire (appliqué par le système), activer l'option de verrouillage de compte après plus de 10 tentatives de mot de passe incorrectes consécutives ;
- g) Application d'une politique de sécurité des informations pour les employés et les fournisseurs ;
- h) Utilisation d'un cycle de vie de sécurité continu pour identifier, évaluer, protéger et surveiller les systèmes contenant des données Amazon ; et
- i) Accès à distance à l'ensemble du réseau restreint et utilisation de contrôles d'accès à distance pour vérifier l'identité des utilisateurs qui se connectent.

Services de TVA sur Amazon - Liste des Sous-traitants

Dernière modification : le 19 mai 2020

Pour fournir certains services à ses clients, Amazon Services Europe S.A.R.L (« ASE ») fait appel à certains affiliés et/ou tiers. Un « Sous-traitant » est un affilié, un fournisseur de services tiers ou un sous-traitant de données engagé par ASE qui a ou aura potentiellement accès à des données personnelles ou qui les traitera. ASE engage des Sous-traitants pour exécuter diverses missions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Voici une liste (mise à jour à la date ci-dessus) des principaux Sous-traitants d'ASE et des finalités de leur traitement des données personnelles :

<u>Sous-traitant</u>	<u>Finalité</u>
<u>Amazon Spain Services SL</u>	<u>Services de support aux vendeurs</u>
<u>Amazon Development Center India Pvt. Ltd</u>	<u>Services opérationnels</u>
<u>Amazon Slovakia S.R.O</u>	<u>Services de support aux vendeurs</u>